



Ville de Niort
CS 58755

79027 NIORT CEDEX
Direction des Ressources Humaines

**UN(E) CONTROLEUR (H/F) DES TRAVAUX PAR
ENTREPRISES AU SERVICE ESPACES VERTS ET
NATURELS**

Référence : V_25_B_34

**SERVICE ESPACES VERTS ET NATURELS DE LA VILLE
DE NIORT**

Presentation :

Le service espaces verts et naturels de la ville de Niort, est chargé de la maintenance des espaces verts, des espaces naturels, des espaces verts sportifs, des jeux, des fontaines et du mobilier urbain sur l'ensemble du territoire de la collectivité, avec notamment :

- la gestion du patrimoine espaces verts, naturels et sportifs de la commune
- la valorisation et maintenance du patrimoine vert et des milieux aquatiques
- la production de plantes pour la création des massifs et la gestion des décorations florales
- la gestion du patrimoine arboré
- la maintenance des jeux, du mobilier urbain et des fontaines.

A ce jour, le conducteur de travaux a en charge l'organisation technique, la coordination des activités et la vérification de la conformité des travaux exécutés par les entreprises intervenant sur les chantiers des espaces verts.

A ce titre, il définit et programme les travaux à mettre en oeuvre par les entreprises, il organise et définit les conditions d'intervention des entreprises sur le chantier, il assure le suivi des travaux jusqu'à la réception et le contrôle technique. Le conducteur de travaux assure la gestion financière et administrative des activités techniques à mettre en place : prévision des dépenses, engagements financiers en lien avec le service Ressources, suivi des dépenses et du budget.

Dans un contexte de réflexion sur l'adaptation de ses modes de fonctionnement et d'organisation, ce service s'inscrit dans une dynamique d'amélioration et d'évolution de ses pratiques. Ce poste pourra ainsi s'enrichir et s'adapter au fil des projets menés par la collectivité et des priorités stratégiques qui se dessineront.

Au sein du service espaces verts et naturels et sous l'autorité directe du chef du service espaces verts et naturels, vous serez chargé(e) :

Missions :

MISSIONS PRINCIPALES :

L'organisation technique, la coordination des activités et la vérification de la conformité des travaux exécutés par les entreprises intervenant sur les chantiers du service des espaces verts et naturels, ce qui comprend :

- Les travaux d'entretien confiés aux entreprises pour le service.
- Les travaux neufs confiés aux entreprises pour le service.
- Les travaux d'entretien et neufs réalisés dans le cadre des conventions pour le compte de partenaires externes ou d'autres services (CAN, autres services...).

Les missions comprennent :

- 1 – Concevoir la définition technique des travaux d'entretien et des travaux neufs intégrant le plan de gestion différenciée des espaces verts et naturels.
- 2 – Gérer la programmation par la mise en place de plannings des travaux.
- 3 – Mettre en oeuvre et suivre la programmation financière par la mise en place de plannings des dépenses et l'engagement des bons de commande.
- 4 – Définir et vérifier les conditions de mise en oeuvre des chantiers (définition technique et conditions de sécurité PPSPS...).
- 5 – Organiser le suivi des travaux : Rdv de chantier, contrôle de l'avancement des travaux, contrôles qualitatifs des prestations avec rédaction des comptes rendus.

6 – Assurer la réception des travaux : Établir les métrés, les attachements, les PV de réception.

7 – Assurer le suivi des lignes budgétaires affectées aux travaux.

8 – Vérifier les factures décomptes ou acomptes mensuels.

MISSIONS SECONDAIRES :

1. Coordonner les actions et les interventions avec les techniciens du service et les agents de maîtrise des secteurs.
2. Assurer le lien avec le service : participer aux réunions de service, aux réunions de prise en charge des équipements neufs, proposer des actions de valorisation amélioration des espaces en gestion, alerter sur les problématiques rencontrées et l'avancement des travaux.

ENVIRONNEMENT DU POSTE :

- Horaires variables du lundi au vendredi avec des plages fixes de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00
- Semaine de 38 heures donnant droit à 25 jours de congés annuels + 18 jours RTT + 2 jours éventuels dits "hors période"
- Autres horaires particuliers : En fonction des conditions spécifiques de certaines interventions (chantiers, manifestations, etc.)
- Adaptation ponctuelle des horaires par décalage des horaires d'arrivée ou de départ du travail (pour aléas climatiques, par exemple)
- Poste sans encadrement d'équipe
- Travail en autonomie
- Budget à gérer : fonctionnement et investissement
- Relations fonctionnelles :
 - en interne : Toutes les directions et les services municipaux
 - en externe : les services de la CAN, HSDS, SEV etc...
- Travail à la vue du public

Profil :

DIPLOMES REQUIS :

- Niveau Bac minimum ou Bac+2 (BTS ou DUT) thématique Espaces verts / Espaces naturels ou Aménagement paysager
- Permis B obligatoire

TYPE D'EXPERIENCES REQUISES :

- Connaissances en matière d'aménagement paysagers, de botanique et de sécurité des chantiers ;
- Et/ou doté d'une expérience significative dans des fonctions similaires (5 ans apprécié);
- Maîtrise des logiciels bureautiques (word, excel, outlook, powerpoint) ;
- Connaissances de logiciels spécifiques (ATAL - e.ATAL - WEBVILLE).

PRINCIPALES QUALITES REQUISES POUR LE POSTE :

- Organisation, rigueur et méthode ;
- Qualités relationnelles et rédactionnelles ;
- Sens des responsabilités ;
- Aptitudes au travail en transversalité.

Conditions statutaires :

Poste à pourvoir sur le cadre d'emploi de technicien territorial par voie statutaire (mutation, détachement ou intégration directe) ou, à défaut de titulaire répondant au profil recherché, par voie contractuelle.

Peuvent postuler :

- Les agents relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- Les agents inscrits sur liste d'aptitude après concours.

- Les personnes non titulaires de la fonction présentant un profil correspondant à celui recherché. Il sera alors proposé un contrat à durée déterminée de 3 ans maximum, renouvelable conformément à l'article L. 332-8 du CGFP.

Remuneration :

La rémunération est calculée selon les éléments suivants :

- Traitement de base fixé sur la base des grilles du cadre d'emplois d'agents de techniciens territoriaux. (Pour information : de 1 836.20 € Brut/mois pour un technicien en début de carrière à 2 914.29 € Brut/mois pour un technicien principal de 1° classe en toute fin de carrière).
- Auquel s'ajoute un régime Indemnitare (pour information : 460 € brut/mois pour le grade de technicien (début carrière), 612 € brut/mois pour le grade de technicien principal de 2° classe et 635 € brut/mois pour le grade de technicien principal de 1° classe (fin de carrière))
- Pour les contractuels : les conditions de rémunération seront calculées, selon les conditions décrites ci-après et au regard des règles de calcul de reprise établies par les statuts et de l'expérience sur poste et/ou missions similaires.
- Indemnités d'astreintes sous réserve de mobilisation pour l'astreinte d'exploitation.
- Prime vacances : 799.90 € brut versés 1 fois dans l'année, en juin ou en décembre (en fonction de la date de prise de poste), au prorata du temps de présence dans la collectivité
- Participation employeur à des contrats-groupes de complémentaire santé (30 €) et prévoyance (16 €) (maintien de salaire labellisé)- Non obligatoires.
- Accès aux services du Comité des Activités Sociales et Culturelles de Niort et son territoire (équivalent comité d'entreprise)
- Accès mesures sociales employeur

Renseignements :

Auprès de Monsieur Francis GOUSSEAUD, Directeur de l'espace public (tel : 05 49 78 77 44)

Jury de recrutement :

Jury de recrutement prévu le 12 septembre - après-midi

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, 2 dernières évaluations professionnelles et copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours et/ou arrêté de la dernière situation administrative, les 2 ou 3 derniers bulletins de salaire) avant le **27/07/2025** sous la référence : **V_25_B_34** à l'attention de M. Le Maire - Direction des Ressources Humaines

Pour les candidats reconnus comme travailleurs en situation de handicap, une copie de l'attestation RQTH.

Par mail : drh-candidature@agglo-niort.fr

Par voie postale : M. Le Maire

Direction des Ressources Humaines

Place Martin Bastard

CS 58755

79027 Niort Cedex